



REÇU - 9 AVR. 2026

EHPAD « Résidence Du Parc »

12 RUE DU PORTAIL HAUT

81240 SAINT AMANS SOULT

Tél : 05 63 97 72 97



ARRETE PORTANT TABELAU ANNUEL D'AVANCEMENT  
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL  
DE 1<sup>ère</sup> CLASSE

**Le Président de l'EHPAD « Résidence du Parc » de SAINT AMANS SOULT,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois d'Adjoint Administratif Territorial,

Vu les Lignes Directives de Gestion applicables à l'établissement,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe :

Nom et Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du 01/05/2026
1-Madame Anne CATHALA	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché à l'EHPAD, transmis au président du centre de gestion pour publicité, notifié à l'intéressée.

Fait à SAINT AMANS SOULT,  
Le 24 mars 2026.

Le Président,  
Monsieur Jérémy ALQUIER.

**E.H.P.A.D**  
"Résidence du Parc"  
81240 SAINT-AMANS-SOULT  
Tel. 05 63 97 72 97 - Fax : 05 63 98 38 77

Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Notifié le 03/04/2026

Signature de l'agent,



2/2



T/ 05.63.97.72.97



redence81@orange.fr



<https://www.facebook.com/>

ehpadsaintamans





EHPAD « Résidence Du Parc »

12 RUE DU PORTAIL HAUT  
81240 SAINT AMANS SOULT  
Tél : 05 63 97 72 97

REÇU - 9 AVR. 2026



SAGES  
EHPAD « Résidence Du Parc »  
12 Rue du Portail Haut  
81240 Saint Amans Soult

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT  
AU GRADE D'AIDE SOIGNANT DE CLASSE SUPERIEURE

**Le Président de l'EHPAD « Résidence du Parc » de SAINT AMANS SOULT,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois d'Adjoint Administratif Territorial,

Vu les Lignes Directives de Gestion applicables à l'établissement,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'Aide-soignant de classe supérieure :

Nom et Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du 01/06/2026
1-Monsieur Pascal FEDOU	Aide-soignant de classe normale	Aide-soignant de classe supérieure

**ARTICLE 2** : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché à l'EHPAD, transmis au président du centre de gestion pour publicité, notifié à l'intéressé.

Fait à SAINT AMANS SOULT,  
Le 24 mars 2026.  
Le Président,  
Monsieur Jérémie ALQUIER.

**E.H.P.A.D.**

"Résidence du Parc"

81240 SAINT-AMANS SOULT

Tel. 05 63 97 72 97 - Fax : 05 63 98 38 77

Le Président, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Notifié le 09/04/26

Signature de l'agent,




T/ 05.63.97.72.97



redence81@orange.fr



<https://www.facebook.com/>

ehpadsaintamans

